

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

INSTRUCTION N° 530/DN/6/T/INT

relative aux conditions d'utilisation par l'armée de terre des avions militaires de transport de l'armée de l'air.

Du 5 juillet 1971

DIRECTION CENTRALE DE L'INTENDANCE : *Sous-Direction de la solde et des transports ; 6e Bureau, transports.*

INSTRUCTION N° 530/DN/6/T/INT relative aux conditions d'utilisation par l'armée de terre des avions militaires de transport de l'armée de l'air.

Du 5 juillet 1971

Modifié par :

1er modificatif du 19 octobre 1971 (BOC/G, p. 1203).

2e modificatif du 14 mars 1972 (BOC/G, p. 487).

Erratum du 15 mai 1972 (BOC/G, p. 747).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 533.2.4.1.

Référence de publication : BOC/G, p. 739.

« Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données. Se reporter à la (aux) publications (s) mentionnée (s) sous la rubrique Référence de publication ci-dessus ».